

ANF IMMOBILIER

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2015

Exercice clos le 31 décembre 2015

ANF IMMOBILIER

Siège Social : 1, rue Georges Berger – 75017 Paris
Société Anonyme au capital de 19 009 271 €
568 801 377 R.C.S. Paris

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2015

Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 266 084 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et à Courbevoie, le 13 avril 2016

Les commissaires aux comptes,

PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT

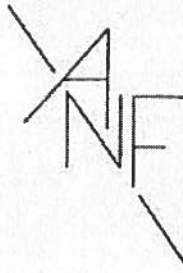


PIERRE CLAVIE

MAZARS



GUILLAUME POTEL



ATTESTATION

Je soussigné, Renaud Haberkorn, Président du Directoire de la Société ANF Immobilier, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont le siège social est à Paris (17^{ème}), 1, rue Georges Berger,

Certifie que le total des 5 meilleures rémunérations pour la société ANF Immobilier s'est élevé à

2 266 084 €

Pour l'année 2015.

Fait pour valoir ce que de droit
Paris, le 29 mars 2016

Renaud Haberkorn
Président du Directoire

Siège social :
1, rue Georges Berger
75017 Paris- France
Tél : +33 (1) 56 33 12 20
Fax : +33 (1) 56 33 85 99
www.anf-immobilier.com